

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Séance du mardi 09 avril 2024*

*Le mardi 09 avril 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIÉ-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 03 avril 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.*

**Présents** : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Georges DAUBIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Olivier SHEIKBOUDHOU - Corinne PETRO - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Jean-Louis OPHELTES.

**Excusée** : Denise BLEUBAR.

**Absents** : Michel MADO - Lyliane PIQUION - Ary CHALUS - Murielle JABES - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

**Secrétaire de séance** : M. Chazy CIRANY.

DCM 2024/04/34

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE BAIE-MAHAULT (APCBM).**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la demande de subventions formulée,
- ✓ Vu la délibération de la ville de Baie-Mahault du 28 décembre 2023 portant révision de la politique d'action sociale en faveur du personnel communal,
- ✓ Vu le rapport du Maire,
  
- ✓ Vu la demande de subvention de l'association Amicale du personnel communal de Baie-Mahault, dite APCBM, dont le but est d'œuvrer auprès des membres de l'administration communale dans le cadre de l'action sociale mais également favoriser la cohésion de groupe,
- ✓ Vu les crédits inscrits à l'article 65 748 comme subventions aux associations,
- ✓ Considérant qu'une subvention de fonctionnement permettra à l'APCBM de compléter la politique d'action sociale en direction du personnel communal par la mise en place d'actions sociales collectives créatrices de liens ;
- ✓ Considérant l'intérêt que représente le projet pour lequel l'aide communale a été sollicitée,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1** : D'attribuer à l'association Amicale du Personnel Communal de Baie-Mahault (APCBM) une subvention de 25 000 euros au titre de l'exercice 2024 pour :

- l'organisation de ses actions sociales collectives créatrices de liens,
- l'organisation du relais inter-entreprises.

**Article 2** : La dépense sera imputée au chapitre subvention n°65-Article 65748 du budget 2024 de la ville.

**Article 3** : D'autoriser le Maire, à signer avec l'association bénéficiaire de la subvention au titre de 2024, une convention de partenariat à cet effet.

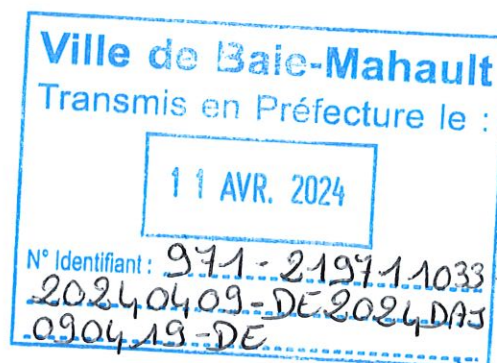
**Article 4** : De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



**Publiée le :**

**Date du Conseil Municipal : 09 avril 2024.**

**Le secrétaire de séance,**

**Chazy CIRANY**

**Le Maire,**  
**Hélène POLIFONTE-MOLIA**